

AAP MSH Bordeaux 2023

Le Chili face à son avenir : Aspirations, Solutions, Ambitions (CASA)

Appel Thématique

Projet porté par :

- **Carolina Cerda-Guzman** (Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État - CERCCLÉ EA 7436, Université de Bordeaux) et
- **Éric Dubesset** (Institut de Recherche Montesquieu – IRM EA 7434 / Université de Bordeaux)

Résumé du projet :

En octobre 2019, les rues du Chili sont envahies par des centaines de milliers de manifestants. Après des semaines d'émeutes, le changement de Constitution s'impose comme la réponse institutionnelle à ces revendications. S'ouvre alors un processus constituant remarquable par son caractère profondément démocratique puisque le projet de Constitution est rédigé par une assemblée intégralement élue par le peuple et paritaire (une première dans l'histoire mondiale). Au terme de ses travaux, cette assemblée aboutit en 2022 à un texte novateur jetant les bases d'une nouvelle société écologique, féministe, interculturelle et inclusive. Toutefois, le 4 septembre 2022, le projet de Constitution est massivement rejeté par 62 % de la population. Suite à cet échec, le processus a certes repris, mais sous une dimension moins originale. Le projet CASA entend revenir sur ce processus pour en identifier les spécificités mais aussi les ressorts.

Mots-clés : pouvoir constituant ; changement constitutionnel ; révolution sociale ; parité ; démocratie participative

Abstract :

In October 2019, Chile lived one of its most important social protest in history. After weeks of riots, the change of Constitution appeared as the only possible issue to the people's demands. A remarkable constituent process began, characterized by its democratic nature. A new Constitution is drafted by an assembly elected entirely by the people and with equal gender representation (a first in world history). In 2022, at the end of its mandate, the assembly produced an innovative text, laying the foundations for a new ecological, feminist, intercultural and inclusive society. However, on 4 September 2022, the draft Constitution was overwhelmingly rejected by 62% of the population. This failure did not stop the process, but transformed its nature, taking a less original form. The CASA project intends to look back at this process in order to identify its specificities but also its driving forces.

Keywords :

constituent power; constitutional change; social revolution; gender parity; participatory democracy

Le projet CASA s'inscrit principalement dans les Axes 2 (Sociétés inclusives) et 3 (Humanités évolutives). Ce projet vise à construire un collectif international et interdisciplinaire de chercheuses et de chercheurs (à dominante droit public et science politique) afin d'analyser, de suivre et d'accompagner le processus constituant chilien, en échangeant avec des acteurs directement investis dans le processus constituant. Ce processus, né de mouvements sociaux en octobre 2019, se caractérise par ses grandes innovations procédurales et juridiques. Du point de vue procédural, la place accordée au peuple et plus précisément aux différents groupes sociaux (femmes, enfants, LGBT, communautés autochtones, etc.) dans la rédaction de la Constitution constitue un enjeu majeur. L'objectif est de

pouvoir évaluer la pertinence et l'efficacité des différents mécanismes participatifs dans le processus constituant, mais aussi de comprendre si cette participation facilite l'acceptation et la validation d'une nouvelle Constitution. Concernant les innovations juridiques, ce processus vise à opérer une transformation inédite de l'État chilien. Le premier projet de Constitution de juillet 2022 envisageait la consécration d'un État solidaire, régional, interculturel et écologique (ce qui aurait été une première au niveau mondial) afin de répondre à la demande sociale d'inclusivité et de protection sociale et environnementale. Le projet CASA entend s'appuyer sur le cas chilien afin d'analyser l'impact des transformations sociales et sociétales sur les nouvelles formes d'État et la consécration de nouveaux droits constitutionnels. Ainsi, par son objet d'étude et par ses méthodes à fort potentiel innovant (par exemple à travers la production de notes et d'analyses à destination de l'organe chargé de la rédaction de la Constitution), le projet CASA prévoit la mise en place de nouvelles collaborations exploratoires et structurantes au sein de la communauté universitaire bordelaise et même française, puisque ce projet est coporté par 2 unités de recherche de l'UB (CERCLE et IRM) et 2 unités de recherche hors de Bordeaux (situées à Pau - l'IE2IA - et à Limoges - l'OMIJ), et compte sur la participation active de 2 autres unités de l'UB (ILD et CRDEI) et de chercheuses et chercheurs internationaux (Espagne et Chili).

Activités en cours ou achevées :

En l'absence de réseau déjà structuré autour de cet objet d'étude, la recherche sur le processus constituant chilien a été principalement menée de manière individuelle. Toutefois, ces travaux constituent une base précieuse pour ce projet de recherche collectif.

Une des principales initiatives, et qui permet d'intégrer dans ce projet des chercheurs français non hispanophones, est la traduction intégrale du projet de Constitution de juillet 2022. Cette traduction, faite notamment par Carolina Cerda-Guzman, a été déposée en ligne de façon à faciliter son accessibilité (<https://sites.google.com/view/nouvelleconstitutionchilivf/accueil>).

Carolina Cerda-Guzman a par ailleurs déjà de nombreuses publications sur le droit constitutionnel chilien. Voir par exemple : « De l'inhibition à la créativité en matière de droit constitutionnel environnemental : regards croisés entre le Chili et le Costa Rica », *Annuaire International de Justice Constitutionnelle*, XXXV, 2019, p. 197-213 ; « Histoire, continuité et actualité des régimes d'exception au Chili », *Cultures & Conflits*, 2018, n° 112, p. 75-92.

Elle a par ailleurs suivi attentivement le processus constituant depuis ses débuts et a veillé à sa diffusion auprès du grand public. Voir par exemple : « Chili : écrire une Constitution sans contraintes », 16 novembre 2021, AOC ; « Le Chili a rendez-vous avec sa propre histoire », Tribune publiée dans *Le Monde*, le 30 octobre 2019.

Éric Dubesset a en particulier exploré les questions de l'inclusivité. Les travaux issus du colloque « Sociétés inclusives en Amérique latine et dans la Caraïbe : interculturelité, migrations et changements politiques (20e-21e siècles) », qui s'est tenu à Bordeaux les 9 et 10 nov. 2022 et qu'il a co-organisé, constituent une base fondamentale de travail.

Présentation détaillée :

Le présent projet vise à étudier le processus constituant mis en place au Chili après des mouvements sociaux d'une très grande ampleur, en oct. et nov. 2019. Ce processus constituant chilien a généré deux séries de questions, qui sont à l'origine du projet.

1. Quelles sont les conditions de l'échec ou de la réussite d'un processus constituant ?

Une étude récente a montré que 94 % des Constitutions élaborées dans le monde entre 1789 et 2016 ont été ratifiées avec succès (Z. ELKINS et A. HUDSON, « The Strange Case of the Package Deal : Amendments and Replacements in Constitutional Reform », in R. ALBERT et R. STACEY (dir.), *The Limits and Legitimacy of Referendums*, Oxford University Press, 2022, p. 37). Le rejet par référendum du

projet de Constitution au Chili, le 4 sept. 2022, constitue donc une curiosité constitutionnelle, d'autant plus originale au regard du processus en apparence si démocratique qu'il l'a précédé.

2. Quelles sont les conditions de la reprise d'un processus constituant après un premier échec ?
Après l'échec du référendum en sept. 2022, un nouvel accord entre les principaux partis politiques chiliens a été rendu public le 12 déc. 2022, annonçant une nouvelle feuille de route. L'année 2023 devrait être celle de l'élaboration d'un 2e projet de Constitution, rédigé par 2 nouveaux organes : une Commission de 24 experts désignés par le Parlement chilien, et un « Conseil constitutionnel » de 50 membres élus par le peuple. La suite de ce processus doit être suivie de près afin d'en analyser les freins et les obstacles.

Structuration du projet

Le projet CASA, tel qu'il a été pensé, est un projet pluridisciplinaire, international, intersectoriel et pluriannuel, qui a vocation à s'écouler sur une période de 3 ans (de 2023 à 2025). Il a été organisé autour de 3 volets, qui auront chacun des rythmes et des objectifs différents.

• 1er volet : bilan critique de la 1e phase du processus constituant (2023-2024)

Cette première phase permettra de collecter de nombreuses données empiriques sur les modalités de mise en œuvre du processus constituant. Elle implique une étroite coopération entre spécialistes en science politique et en droit constitutionnel : le CERCLE et l'IRM à Bordeaux, mais aussi 2 autres unités situées hors du site bordelais, à savoir l'Institut des Études Ibériques et Ibéro-Amériques (IE2A) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ) à l'Université de Limoges. Ces deux laboratoires sont partie prenante du projet dans la mesure où ils comptent sur des chercheurs spécialisés sur l'aire latino-américaine. En outre, ce volet implique un travail en commun avec les collègues chiliens (de la Universidad de Chile et de la Pontificia Universidad Católica de Chile, et en particulier Francisco Zúñiga – constitutionnaliste, Flavio Quezada – administrativiste et membre de la Commission d'experts chargée de rédiger le nouvel avant-projet de Constitution, et Antoine Maillet – politiste), mais aussi des collègues espagnols.

• 2e volet : accompagnement de la relance du processus (2023-2024)

En 2021 et 2022, la 1e assemblée constituante avait été alimentée par des notes issues de groupes de recherches étrangers (notamment l'Institut Max Planck). L'objectif du projet CASA est de constituer un collectif de chercheuses et de chercheurs pouvant être force de proposition pour les 2 nouveaux organes chargés de rédiger le nouveau projet de Constitution, et ainsi positionner la recherche française dans ces discussions. Dans la mesure où les Constitutions latino-américaines sont « globalisantes », en ce sens qu'elles visent à embrasser l'ensemble des domaines de la société, ce 2e volet exige de travailler avec des unités de recherche ayant d'autres spécialités scientifiques. Pour cela, des accords ont déjà été établis avec 2 autres unités de recherche à Bordeaux : l'Institut Léon Duguit (ILD) pour les questions en droit administratif, et le Centre de Recherche et de Documentation Européennes et Internationales (CRDEI), pour les questions en droit international. Des discussions ont été entamées avec le Centre Emile Durkheim (CED) de Sciences Po Bordeaux et l'Ameriber de l'Université Bordeaux Montaigne.

• 3e volet : S'inspirer du cas chilien pour en puiser des pistes de réformes en France (2024-2025)

Le premier projet de Constitution, rejeté par la population chilienne était particulièrement innovant, puisqu'il visait à instaurer un Etat solidaire, inclusif, interculturel et écologique. L'un des objectifs du projet CASA est de voir si la France ne pourrait pas s'en inspirer pour y trouver des pistes de réformes. Ex. : la technique des cabildos, les initiatives populaires de normes constitutionnelles, l'instauration d'une parité des sexes dans toutes les instances collégiales et décisionnelles de l'Etat, la

reconnaissance d'une fonction sociale et écologique de la propriété, etc. Le fait pour un « pays du Nord » de tirer parti d'enseignements issus d'un « pays du Sud » est peu fréquent. Cette approche est désignée par la doctrine anglo-saxonne en droit comparé sous l'expression de « Reverse Legal Transplant » (greffe juridique inversée). Cette action passera par des travaux de recherche dans différentes spécialités, mais aussi par des actions de diffusion et de vulgarisation de la recherche, en partenariat avec l'Institut Français du Chili, l'Institut des Amériques, le groupe d'amitié France-Chili de l'Assemblée nationale, l'ONG Démocratie Ouverte et l'association République écologique.

Manifestations prévues pour la période de mai 2023 à mars 2024

L'ambition pluriannuelle de ce projet est claire, mais dans le cadre de l'appel à projets thématiques de la MSH Bordeaux pour 2023, seuls seront évoqués ici les recherches et les événements scientifiques prévus pour la période allant de mai 2023 à mars 2024.

L'année 2023 sera la plus dense des 3 années de ce projet, en termes d'évènements, dans la mesure où, pour le moment, il est prévu que la rédaction du nouveau projet de Constitution débute le 6 mars et qu'il soit soumis à ratification populaire le 17 déc. 2023. Il est donc crucial que l'essentiel des forces et des activités du projet CASA se concentrent sur cette période, afin d'être au plus près de l'actualité chilienne. L'année 2023 sera d'autant plus déterminante que le 11 sept. 2023 marquera les 50 ans du coup d'État d'A. Pinochet.

- Journée d'étude à Bordeaux organisé par le CERCACLE et l'OMIJ sur l'avant-gardisme du projet de Constitution chilienne de 2022.

Finalités : Examen du 1er projet de Constitution rejeté par référendum en septembre 2022, afin d'en évaluer son modernisme. Cette journée d'étude sera la première en France à porter sur l'analyse de ce texte. Les conclusions de cette journée permettront ensuite de déterminer les principes qui pourraient inspirer des réformes en droit français.

Modalités : Journée d'étude en français (principalement des spécialistes français de droit constitutionnel, de droit de l'environnement et de droit administratif).

Date prévue : 23 mai 2023

Livrable en 2024 : Publication des actes chez un éditeur juridique.

- Conférence-débat à Pau sur le référendum du 4 septembre 2022

Finalités : Faire connaître au grand public le processus constituant chilien.

Modalités : Conférence-débat réunissant 4 membres du projet et soutenue par l'Institut des Amériques

Date prévue : Juin 2023 durant la semaine de l'Amérique latine et de la Caraïbe, afin d'augmenter sa visibilité.

- Coordination d'un collectif de chercheurs

Finalités : Production de notes sur le nouveau projet de Constitution et les communiquer rapidement aux 2 organes chargés de la rédaction du texte, à savoir la Commission d'Experts (composée de 24 académiques, au sein duquel siège Flavio Quezada, qui est un des membres du projet CASA) et le Conseil constitutionnel (composé de 50 personnes qui seront élues par le peuple le 7 mai 2023).

Modalités : collectif piloté par le CERCACLE, l'IRM et l'IE2IA, qui sont les centres ayant des contacts directs avec la doctrine chilienne et des relais politiques au Chili, et associant toutes les unités du projet CASA avec volonté d'y intégrer d'autres chercheurs français (Ameriber et CED).

Date prévue : échanges réguliers entre juin et déc. 2023.

Livrables : Production de notes d'analyse à destination des organes chargés de la rédaction du nouveau projet de Constitution ; Articles en français et en espagnol rédigés par les membres du collectif dans

des sites internet d'actualité juridique (Blog Jus Politicum ; CIPER Chile) ou de vulgarisation scientifique (*The Conversation*).

- Conférences citoyennes pour faire connaître les évolutions du processus constituant au grand public
Modalités : Webinaires citoyens du département DETS de l'UB associant les membres des différentes unités de recherche bordelaises intégrées au projet CASA ; présentation des avancées du processus constituant au groupe d'amitié France-Chili à l'Assemblée nationale et à des collectifs d'élus locaux, en coopération avec l'ONG Démocratie ouverte et l'association République écologique.
Date prévue : au moment du référendum constituant de déc. 2023.

- Colloque international à Pau organisé par le CERCACLE, l'IRM et l'IE2IA
Finalités : Dresser un bilan du processus constituant chilien à l'issue du référendum prévu pour le 17 déc. 2023. Colloque pluridisciplinaire avec le soutien de l'Institut Français au Chili.
Modalités : Colloque international en français et en espagnol, faisant intervenir des spécialistes français, chiliens et espagnols. Les intervenants chiliens assisteront en distantiel par Zoom.
Date prévue : janv./fév. 2024.
Livrable : Publication des actes en France et au Chili (2025) ; capsules vidéo diffusées sur le site de l'Institut Français au Chili (2024).

Notices biographiques :

Spécialiste de droit constitutionnel français et latino-américain, **Carolina Cerda-Guzman** est maîtresse de conférences en droit public et chargée de mission internationalisation à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Bordeaux. Rattachée au Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État (CERCACLE – EA 7436), elle suit attentivement le processus constituant chilien depuis son origine.

Son dernier article est intitulé : « Autopsie d'un échec. Retour sur le rejet du projet de Constitution pour le Chili », *Jus Politicum*, n°29, 2023, p. 111-147.

- CV détaillé (pdf) : <https://www.mshbx.fr/wp-content/uploads/2023/05/cv-Carolina-Cerda-Guzman-2023.pdf>
- <https://univ-bordeaux.academia.edu/CarolinaCerdaGuzman>

Spécialiste de l'Amérique latine et de la Caraïbe dans les domaines de la culture, de la (géo)politique et des relations internationales, **Eric Dubesset** est Professeur des Universités à la Faculté de Droit et Science politique de l'Université de Bordeaux où il dirige le Master « Politique comparée et coopération internationale », parcours Amériques.

Directeur du Centre Montesquieu de Recherches Politiques de l'Institut de Recherche Montesquieu (UR 7434 IRM-CMRP), il est l'auteur de plus de 70 publications et ouvrages dont : *El populismo en Latinoamérica : Teorías, historia y valores* (PUB, 2013) ; *La Caraïbe dans le partenariat euro-latino-américain UE-CELAC* (Ed. Presses Universitaires des Antilles, 2019).